



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026
(Date de convocation : 17 mars 2026)

Délibération N°20260320-09

Le vingt mars deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Etienne LAY , Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, Sylvain SALIGOT, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, David LAFFAILLE, Marie VIDAL, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON et David MAPPA formant l'unanimité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Aurore VILLE

OBJET : DELEGUES COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire explique que la commune de Campan doit désigner des délégués « élus » et « agents » qui siègent au Comité National de l'Action Sociale (CNAS), avec pour chaque collège, au moins un titulaire. Il peut, désigner des membres suppléants ultérieurement (agent).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Article Unique** : de désigner pour le collège « élu » Madame Dominique BORGELLA-ADJUDANT en tant que titulaire, et Madame Sarah LAGUERRE, suppléante. Pour le collège « agent » Madame Lisa SAUTAREL en tant que titulaire.

Fait à Campan et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Date affichage : 27/03/2026

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet